Agent de gardiennage : recyclage

RÉF | 7135

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Maintenir l'agrément de l'attestation de compétence générale d'agent de gardiennage.

Certification(s) visée(s)

Attestation de recyclage agent de gardiennage.

Type de formation

Institutionnel

ORGANISATION

Durée

8 heures

Horaire

en journée OU en soirée

Coût

130,00 € - Coût réduit : 0 -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Être titulaire de l'attestation de compétence générale d'agent de gardiennage.

Connaître

Afin de maintenir votre agrément en tant qu'agent de gardiennage, il est obligatoire de suivre une formation de recyclage d'au moins 8 heures de cours tous les 5 ans (ou dans les deux ans qui précèdent la demande de renouvellement de carte d'identification).
Celle-ci concerne la législation portant sur les compétences et obligations liées à la fonction.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Inscrivez-vous en ligne sur le site de l'organisme

Pour s'informer uniquement

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Conractez le pôle FC au 02.370.86.26
- Envoyez un e-mail à fc@efp.be
- Consultez le site web

Organisme

Efp : Formation continue
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
http://www.efp-bxl.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation